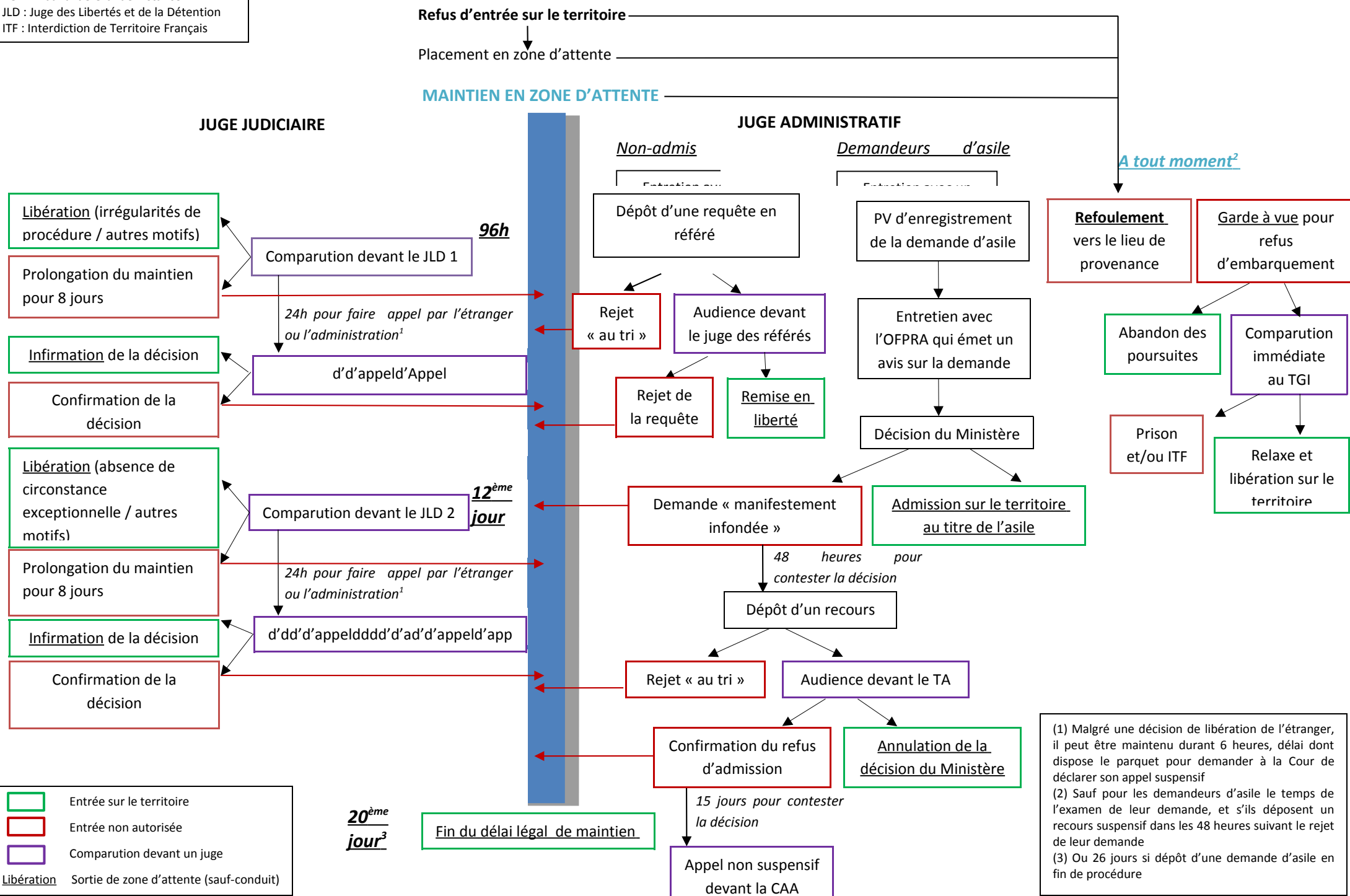


CAA : Cour Administrative d'Appel
 TA : Tribunal Administratif
 TGI : Tribunal de Grande Instance
 JLD : Juge des Libertés et de la Détention
 ITF : Interdiction de Territoire Français

Les personnes maintenues en zone d'attente face aux procédures administratives et judiciaires



 Entrée sur le territoire
 Entrée non autorisée
 Comparution devant un juge
 Libération Sortie de zone d'attente (sauf-conduit)

(1) Malgré une décision de libération de l'étranger, il peut être maintenu durant 6 heures, délai dont dispose le parquet pour demander à la Cour de déclarer son appel suspensif
 (2) Sauf pour les demandeurs d'asile le temps de l'examen de leur demande, et s'ils déposent un recours suspensif dans les 48 heures suivant le rejet de leur demande
 (3) Ou 26 jours si dépôt d'une demande d'asile en fin de procédure